



## **ACCIDE - Non au 2ème incinérateur**

-----  
**Samedi 20 octobre 2012**  
**Communiqué de presse.**  
-----

### **Vasselle/Marini : Petits arrangements entre amis ?!**

-----

Alors que les communautés de communes du Beauvaisis (rurales et d'agglomération) ont, ou s'apprêtent à délibérer, afin que leurs délégués au Symove, demandent à ce que soit inscrit au prochain ordre du jour du syndicat, le vote de l'abandon du projet du deuxième incinérateur,

Voilà que le président du Symove et le président du SMVO s'apprêtent à faire valider un protocole d'accord entre leurs 2 syndicats permettant au SMVO de recevoir semble-t-il quelques 20.000 tonnes issues du territoire Symove.

Pour ceux qui en doutaient, Alain Vasselle ne lâchera pas son projet facilement, et abusera de toute stratégie lui permettant d'arriver à ses fins.

Quant à la position de Philippe Marini ? Que devons-nous comprendre ? Qu'il joue sur les deux tableaux ?!

D'un côté, Philippe Marini affirme désormais que son incinérateur peut accueillir **l'ensemble des déchets du département**, écrivant même au préfet pour l'alerter de cette situation.

De l'autre il signe un protocole lui permettant de ne récupérer qu'une partie du volume de déchets du Symove.

Véolia, qui a signé la DSP pour le projet de Villers St sépulcre, a sûrement du réagir!! 20.000 tonnes de déchets en moins à traiter par rapport au contrat de DSP signé, c'est un coût de traitement plus élevé !

Mais peu importe sûrement pour le président Vasselle : **c'est le contribuable qui paiera plus au final !**

Car, alors que la production des déchets dans le département connaît une décroissance, où le Symove ira-t-il chercher des déchets pour alimenter sa vilaine bête à hauteur du volume signé dans le contrat de DSP ? En acceptant des DIB ?..... et peu importe certainement, si les contribuables paient en lieu et place des entreprises !

*Rappelons d'ailleurs au passage que le contrat de DSP sera caduque en février si le Symove n'obtient pas les autorisations administratives à cette date.*



## ***ACCIDE - Non au 2ème incinérateur***

Essayons de comprendre Pourquoi ce protocole ?

**Coté Symove**, c'est très simple à comprendre. Les différentes conclusions, que ce soient celles de l'enquête publique, celles menée par Henri Legrand, ingénieur des mines mandaté par le ministère de l'environnement et semble-t-il celles de l'étude menée par l'agglo du Beauvaisis (Cabinet Orthemis), préconisent toutes de s'orienter vers une collaboration des 2 syndicats.

Le Symove joue donc cette carte afin d'influer le préfet dans son choix. En offrant du volume au SMVO, saturant sa capacité sur un très court terme, il tentera de démontrer ainsi qu'il a collaboré, mais expliquera qu'un deuxième incinérateur reste toutefois nécessaire.

**Coté SMVO, c'est encore plus simple.** Il a un réel besoin de combler une sous capacité de son installation, et ce dès maintenant. En acceptant ce protocole ; il assure à minima quelques 20.000 tonnes ce qui l'aidera à réduire les couts de Villers St Paul, que le projet de Villers Saint Sépulcre voit le jour ou non,.

**Bref un nouvel petit arrangement entre ami ! Chacun y trouvant son propre intérêt !  
Mais l'intérêt collectif une fois de plus semble être bien loin.**

Les élus délégués du Symove vont être amenés à délibérer afin d'acter ce protocole la semaine prochaine. Ils ne doivent pas se laisser manipuler par ces nouvelles stratégies nauséabondes.

La priorité est d'abandonner ce projet, et ainsi permettre de mettre la mise en place de réelles solutions économiquement et écologiquement plus adaptées.

A ce titre nous rappelons l'urgence en parallèle qu'ont les collectivités à œuvrer en faveur de la réduction de déchets, et plus que tout, l'urgence pour le Conseil Général à reprendre en main le chantier du Plan départemental des déchets, afin que le département se dote d'un vrai plan à la hauteur des exigences du territoire et dans l'intérêt des générations futures!

**Pour l'association ACCIDE  
Sa présidente,**

**Agnès Clary-Wawrin.**